

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 5 décembre 2006

DATE DE LA CONVOCATION :	28.11.2006	CONSEILLERS EN EXERCICE	15
DATE DE L’AFFICHAGE :	28.11.2006	CONSEILLERS PRESENTS :	13
		CONSEILLERS ABSENTS représentés :	2

L’an deux mil six, le cinq décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué à 20h30, s’est réuni sous la présidence de **M. Guy DA LAGE, Maire**

Etaient présents : Messieurs LEGRAND, CAPO CANELLAS, BOURDEAU adjoints, Madame BERTIN, Messieurs BAZIRE, BELLONET, SAILLY, LE COUSIN, LEGOIS, PASQUIS, BEAUVAIS, SIMON conseillers

Etaient absents représentés : Messieurs PROUIN et HALLEY

Secrétaires de séance : Madame GUIGNERY, Monsieur CAPO CANELLAS

Ordre du jour

Délibération rapport qualité de l’eau en 2005
Délibération intégration voirie ‘Résidence Le Clos Fleuri’
Convention avec l’Agglo sur la distribution de documents d’information
Projet ‘Construction du bureau de poste’
Expertise travaux mairie
Point budgétaire
IAT 2006 au personnel communal
Tarifs municipaux 2007
Questions diverses

0. Approbation du procès verbal de la séance du 7 novembre 2006

Après lecture du procès verbal, Madame BERTIN demande où en est le RPI, suite à la réunion du mois de mai à Hautot-sur-Seine, qui prévoyait une étude financière.

Monsieur Le Maire l’informe que la commission ne s’est pas réunie, les 3 Maires constatant un manque de consensus pour poursuivre la réflexion.

En l’absence d’autres observations le procès verbal est approuvé à l’unanimité.

1. Rapport qualité de l’eau année 2005

Monsieur Le Maire donne lecture du rapport annuel 2005 de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Il en ressort que l’eau distribuée a été de très bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve, à l’unanimité, la synthèse annuelle de la qualité de l’eau.

2. Délibération intégration voirie ‘Résidence Le Clos Fleuri’

Monsieur Le Maire rappelle qu’en 2003, suite à la demande présentée par le Syndicat du lotissement ‘Le Clos Fleuri’ Le Conseil Municipal avait, par délibération en date du 7 octobre 2003, décidé de l’intégration de cette voirie dans le domaine communal.

Suite à l’omission d’intégration de cette voirie dans le classement, Monsieur Le Maire demande que cet oubli soit régularisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, le classement de la voirie du lotissement 'Le Clos Fleuri' d'une longueur de 140 mètres dans le domaine communal.

3. Convention avec l'Agglo sur la distribution de documents d'information

Monsieur Le Maire rappelle qu'il est nécessaire de renouveler la convention signée en juillet 2005 avec La Communauté d'Agglomération Rouennaise relative à la distribution de documents d'information liés à la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur Le Maire à signer avec la Communauté d'Agglomération Rouennaise la convention relative à la distribution de documents d'informations liés à la collecte des déchets ménagers et assimilés.

4. Projet 'Construction du Bureau de Poste'

Au terme des négociations pour l'implantation du bureau face à la Mairie, le Maire informe que la Direction Régionale de la Poste a accepté le dernier projet présenté et qu'un accord est intervenu entre les parties pour un prix de location du bureau de 6830 € annuel.

Sur les plans du bâtiment présentés à l'assemblée, il signale qu'un bureau est réservé, au rez-de-chaussée, à l'ADMR et un logement au 1^{er} étage. *Pour l'ADMR, une solution provisoire doit être étudiée dans l'attente de la construction afin qu'elle puisse bénéficier d'un local dans les prochains jours.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, le projet tel que présenté, et confie à Monsieur Le Maire toutes délégations nécessaires pour mener à bien ce projet, et le charge de signer la convention avec la poste pour la location des locaux.

5. Expertise Travaux Mairie

Dans le cadre des travaux projetés pour la Mairie avant juin 2007, Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'en complément, une analyse du sol a été réalisée par le Bureau d'Etudes de Haute-Normandie pour un coût de 2090,00 € H.T. et, que les travaux préconisés, qui seront réalisés par la Maçonnerie Boschervillaise pour un coût de 1385,26 € H.T., montent l'ensemble des travaux à 75.000,00 € H.T.

6. Point Budgétaire

Monsieur CAPO CANELLAS donne le compte rendu de la commission des finances qui s'est réunie le 27 novembre dernier durant laquelle les prévisions budgétaires à fin décembre ont été étudiées. L'analyse des comptes, tant en fonctionnement qu'en investissement laisse entrevoir un excédent pour l'exercice 2006 et la possibilité d'intégrer au chapitre du personnel l'attribution d'une gratification de fin d'année.

Il énumère le coût des travaux réalisés cette année sur la Commune et le montant des subventions s'y rapportant, cette comparaison met en évidence un coût résiduel de 163.000,00 € financés par la ligne de trésorerie ouverte à la caisse d'épargne. Il propose que cette ligne de crédit à court terme soit consolidée par un emprunt auprès de cet organisme pour la somme de 150.000,00 € sur une durée de 15 ans au taux de 3.69%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cet emprunt de 150.000,00 €.

Par ailleurs, il précise que la commission des finances se réunira en janvier 2007 pour définir les orientations budgétaires.

7. IAT 2006 au personnel communal

Monsieur Le Maire propose au Conseil d'attribuer une gratification au personnel, sous forme d'indemnité d'administration et technicité. Une enveloppe d'environ 6840,00 € hors charges sociales est proposée pour l'ensemble du personnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'attribuer une IAT au personnel communal pour l'année 2006.

8. Tarifs municipaux

Après la présentation des bilans de cantine et de garderie qui traduisent une diminution sensible de la fréquentation, Didier LEGRAND remet à chaque membre du Conseil une proposition des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2007 qui affiche une augmentation variant entre 1.72 à 8.11%. Par ailleurs, Monsieur Le Maire rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2007, les tarifs de cantine sont librement fixés par le Conseil Municipal et propose une augmentation de 2.5%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, l'augmentation des tarifs à compter du 1 janvier 2007.

8. Questions diverses

Monsieur Le Maire donne lecture :

- des remerciements de M. PASQUIS pour les marques de sympathie reçues à l'occasion du décès de sa maman, Madeleine PASQUIS ;
- d'un fax reçu ce jour annonçant l'inauguration du nouveau bac, le vendredi 8 décembre à 16 h 30 par Didier MARIE, Président du Conseil Général ;

Il informe le conseil que :

- la Maçonnerie Boschervillaise a été retenue pour la réfection du mur de la garderie pour un montant de 2.350,00 € H.T. ;
- qu'il s'est rendu à la Société STIMN accompagné de Messieurs BAZIRE et LE COUSIN pour finaliser le choix des ouvertures et la couleur des algécos ;
- qu'un accélérateur est à remplacer sur la chaudière de la mairie pour un coût de 908,23 € H.T. ;
- l'ONF a envoyé le calendrier 2006/2007 pour la chasse en forêt domaniale qui sera pratiquée d'octobre 2006 à fin février 2007 ;
- les essais trimestriels des sirènes PPI auront lieu le mercredi 6 décembre 2006, à 12 h 15 ;
- le devis de 1.857, 61 € H.T. établi pour la réfection d'un des 4 piliers clôturant le caveau de la famille de BONNEVAL a été transmis à la personne concernée pour acceptation et que parallèlement celui de la remise en état du calvaire s'élève à 3.223, 98 € H.T. ;
- la convention ATESAT, qui nous permet de bénéficier de l'assistance technique de la DDE arrive à son terme le 31 décembre 2006. A ce sujet, le Conseil décide de ne pas renouveler l'adhésion ;
- que les vœux du Maire auront lieu le samedi 6 janvier 2007 à 11 h, précédés par l'inauguration des travaux de la Rue de Bas à 10 h 45 devant la Mairie ;
- des dates de réunions de Conseil Municipal pour 2007 :
 - les 16 janvier, 13 février, 10 avril, 15 mai, 12 juin, 3 juillet.

Didier LEGRAND annonce que :

- la cotisation au PNR est fixée à 3 € par habitants pour 2007 ce qui représente une augmentation de 30% ;
- le devenir du PNR est fragilisé par l'abandon des subventions accordées par l'Europe.

Pascale BERTIN rappelle l'obligation d'assurer une permanence en fin d'année pour les inscriptions sur les listes électorales et elle demande qu'une réflexion soit portée sur les actions à mettre en place pour assurer un soutien moral à l'école de BOURA au BURKINA FASO qui a accueilli, le mois dernier, Charlene LEFEVRE et Mariama MILLOU.

Yves BAZIRE informe le conseil que :

- la station d'épuration est en état correct de fonctionnement, seul un taux de nitrates trop élevé est à déplorer ;
- que le clapet situé à droite de la chambre de dépôt ne fonctionne pas.

Michel BOURDEAU remercie les participants à la 24^{ème} collecte d'Emmaüs. Il signale que la commission des impôts directs qui s'est tenue le 6 novembre a révélé des constructions non assorties de déclarations préalables et qu'il serait judicieux de rappeler la réglementation en matière d'urbanisme dans le journal.

Jacky LE COUSIN informe l'assemblée que l'arbre de Noël des enfants aura lieu le 16 décembre à 15 h.

Didier SALLY demande à Monsieur Le Maire s'il a été informé que les pompiers de Canteleu ne seront plus réquisitionnés par le Préfet à compter du 6 décembre.

Bernard LEGOIS demande où en est la procédure pour l'immeuble déclaré sans maître.

Jean-françois CAPO CANELLAS demande si la Mairie possède d'éventuelles informations complémentaires concernant les berges d'Hénouville.

Par ailleurs, il informe l'assemblée que :

- la commission jeunesse s'est réunie le 9 novembre et met en évidence un bilan très positif avec les jeunes où un dialogue s'est instauré ;
- de nouveaux contacts ont été pris pour solliciter des financements pour le projet de construction de la maison des jeunes ;
- pour la construction de la crèche, le maître d'œuvre a renégocié avec les prestataires pour réajuster les propositions dans le cadre de l'enveloppe budgétaire prévue ;
- que différentes manifestations sont organisées dans le cadre du Téléthon.

il propose :

- qu'une plate forme informatique pour les jeunes ainsi qu'un ordinateur pour le responsable de l'animation soient acquis pour un montant d'environ 2.200,00 € H.T.
- que la Mairie et les associations soient équipées d'un site internet, 3 prestataires de service ont été consultés. Une commission pour l'étude de ce projet se réunira le 19 décembre à 18 heures pour recevoir un des 3 prestataires dont les offres varient de 1.990,00 € à 3.700,00 € H.T.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Guy DA LAGE